



BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 3496

Jeudi 09 Décembre 2004

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 1314.81

(Indice de Capitalisation Base 1 000 le 31/12/97)

Variation: % - 0,04

INDICE BVMT : 973.79

(Base 465.77 le 31/03/98)

Variation: % - 0,12

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE II - CONTINU A VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	10	1,800	20-05-2004	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	30,620						
2	5	2,200	10-05-2004	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	40,060	40,080	40,060	40,080	40,000		
3	5	0,950	01-07-2000	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	10,780	10,800	10,800	10,810	10,800		
4	20	2,900	19-05-2004	BTEI - Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement (ADP)	21,800	22,000	22,000	22,000	22,000		
5	8	1,200	15-03-2004	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	24,600	24,560	24,980	24,980	24,560		
6	5	0,400	10-07-2003	BS - Banque du Sud	7,080	7,000	6,980	7,000	6,980		
7	10	1,200	28-05-2004	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	19,360	19,350	19,350	19,350	19,350		
8	5	0,500	01-06-2004	BH - Banque de l'Habitat	9,120	9,120	9,130	9,130	9,120		
9	10	1,500	25-06-2004	TL - Tunisie Leasing	18,800	18,700	18,750	18,800	18,700		
10	10	2,400	13-04-2004	BT - Banque de Tunisie	62,840						
11	5	1,100	24-05-2004	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	21,100	21,100	21,100	21,100	21,100		
12	5	0,350	12-07-2004	STB - Société Tunisienne de Banque	6,100	6,100	6,100	6,100	6,100		
13	10	0,700	01-07-2004	BNA - Banque Nationale Agricole	9,040	9,050	9,050	9,050	9,040		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	12,990	12,990	12,990	12,990	12,800		
15	10	1,500	14-06-2004	ATL - Arab Tunisian Lease	20,000	19,950	20,000	20,000	19,950		
16	10	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	8,120	8,120	8,360	8,360	8,120		
17	10	2,100	15-07-2004	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	28,000	28,000	27,800	28,000	27,800		
18	10	1,300	28-07-2004	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	32,000	31,980	31,960	31,980	31,500		
19	10	0,600	01-07-2004	GL - General Leasing	11,600	11,600	11,600	11,600	11,600		
20	5	0,550	19-07-2004	STEQ - Société Tunisienne d'Equipement	8,660	8,450	8,600	8,600	8,440		
21	5	0,100	15-09-2004	ELECTROSTAR	7,800	7,610	7,770	7,770	7,600		
22	5	0,700	22-07-2004	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	14,000	14,090	14,180	14,200	14,080		
23	5	0,650	20-05-2004	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	14,210	14,200	14,210	14,210	14,200		

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE I2 - FIXING A VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
24	10	0,700	15-06-2004	LA CARTE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CI)	15,000				
25	25	6,750	07-09-2004	Air Liquide Tunisie	158,000	159,000	159,000		
26	10	1,000	22-03-2004	Placements de Tunisie - SICAF	14,480				
27	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	4,680				
28	5	0,600	26-07-2004	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	23,000				
29	10	3,000	31-05-2004	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	32,600	32,500	32,500		
30	10	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,900				
31	10	1,000	15-06-2004	AMEN BANK	16,980	16,980	16,980		
32	5	0,650	28-06-2004	ATB - Arab Tunisian Bank	15,800	15,960	15,960		
33	5	0,300	01-10-1993	STIL - Société Tunisienne de l'Industrie Laitière	2,370	2,300	2,300		
34	10	1,800	12-05-2004	ALKIMIA - Société Chimique	26,000	26,000	26,000		
35	5	1,250	15-07-2004	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	15,900	15,510	15,540		
36	8	0,650	03-06-2003	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Investissement à Capital Risque	5,500	5,500	5,500		
37	10	1,200	07-06-2004	CIL - Compagnie Internationale de leasing	17,610				
38	10	1,000	16-05-2003	Amen Lease	9,000				
39	10	1,000	09-07-2001	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	6,450			H	6,740
40	5	0,400	01-07-2004	SMG - Société Magasin Général	20,480	20,480	20,480		
41	5	0,500	20-07-2004	EL MAZRAA	11,100	11,100	11,100		
42	10	0,600	01-09-2003	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	14,700	14,310	14,310		
43	10	1,000	05-07-2004	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	13,460				
44	5	0,500	30-06-2004	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	21,800	21,800	21,800		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTATION ELECTRONIQUE

MARCHE OBLIGATAIRE

N°	GROUPE 21 - CONTINU A			DERNIERE ECHANANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS*	RESERVATION	
	VALEURS									INDICATEUR	SEUL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A											
45	BTA 10ANS 6,5% MARS 2009	V. F. : 1 000 Dinars	B0309	10-03-2009		99,650					
46	BTA 5ANS 6,375% AVRIL 2005	V. F. : 1 000 Dinars	B0405	12-04-2005		98,990					
47	BTA 10ANS 6,75% AVRIL 2010	V. F. : 1 000 Dinars	B0410	12-04-2010		100,000					
48	BTA 4ANS 6,75% JANVIER 2005	V. F. : 1 000 Dinars	B0105	16-01-2005		100,000					
49	BTA 4ANS 6,75% SEPTEMBRE 2005	V. F. : 1 000 Dinars	B0905	12-09-2005		101,350					
50	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014		108,800					
51	BTA 5ANS 6,75% JUIN 2008	V. F. : 1 000 Dinars	B0608	11-06-2008		100,552					
52	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014		103,444					
53	BTA 3ANS 5,625% JUILLET 2007	V. F. : 1 000 Dinars	B0707	13-07-2007		100,450					
54	BTA 2ANS 5,300% SEPTEMBRE 2006	V. F. : 1 000 Dinars	B0906	14-09-2006		99,850					
LES EMPRUNTS											
55	BIAT	EO BIAT 2002 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 10/12	OBIA2	09-12-2009	09-12-2004	99,000					
56	BH	EO BH1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran j. 31/12	OBH1	31-12-2008	31-12-2003	99,000					
57	TL	EO TUNISIE LEASING 2001-1 5ans AP à 7,4% j. 03/12	OTS11	03-12-2006	03-12-2004	100,620					
58		EO TUNISIE LEASING 2001-2 5ans AP à 7,4% j. 22/03	OTS12	22-03-2007	22-03-2004	100,000					
59		E. O. TUNISIE LEASING 2002/1 5ans AP à 7,4% j. 24/09	OTS21	24-09-2007	24-09-2004	100,700					
60		EO TUNISIE LEASING 2002/2 5ans AP à 7,4% j. 30/04	OTS22	30-04-2008	30-04-2004	100,000					
61		EO TUNISIE LEASING 2003/1 5ans AP à 7,4% j. 30/01	OTS31	30-01-2009		100,000					
62	UBCI	EO UBCI 2001 7ans IF à TMM+0,75% j. 31/12	OUBC1	31-12-2008	31-12-2002	91,000					
63	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2001 10ans AP à TMM+1% j. 11/04	OAB1	11-04-2012	11-04-2004	100,000					
64	C I L	EO CIL 2000 / 1 Sans AP à 7% j. 01/07	OCL01	30-06-2005	30-06-2004	100,000					
65		EO CIL 2001 / 1 Sans AP à 7,40% j. 31/07	OCL11	30-07-2006	30-07-2004	100,000					
66		EO CIL 2000 / 2 Sans AP à 7% j. 21/11	OCL02	20-11-2005	20-11-2004	100,000					
67		EO CIL 2002 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 28/02	OCL21	28-02-2007	28-02-2004	100,000					
68		EO CIL 2002/2 Tr. A 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran. j. 16 / 09	OCL2A	16-09-2009	16-09-2004	100,000					
69		EO CIL 2002/2 Tr. B 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran. j. 16 / 09	OCL2B	16-09-2009	16-09-2004	100,000					
70		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/03	OCL3F	31-03-2010	31-03-2004	99,350					
71		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran j. 31/03	OCL3V	31-03-2010	31-03-2004	100,000					
72		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de fran j. 20/10	OCL31	20-10-2010	20-10-2004	100,000					
73		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran j. 20/10	OCL32	20-10-2010	20-10-2004	100,000					
74	BT KD	EO BT KD 2002 5ans AP à 7,4% j. 20/11	OBTK2	20-11-2007	20-11-2004	100,000					
75	A T L	EO ATL 2000/1 7ans AP à 7% 2 ans de fran. j. 01/08	OAT01	31-07-2007	31-07-2004	100,000					
76		EO ATL 2000/2 5ans AP à 7% j. 29/12	OAT02	29-12-2005	29-12-2003	98,870					
77		EO ATL 2001/1 5ans AP à 7,35% j. 15/09	OAT11	14-09-2006	14-09-2004	100,000					
78		EO ATL 2001/2 5ans AP à 7,4% j. 31/01	OAT12	30-01-2007	30-01-2004	100,000					
79		EO ATL 2002/1 5ans AP à 7,4% j. 15/10	OAT21	15-10-2007	15-10-2004	100,000					
80		EO ATL 2002/2 5ans AP à 7,4% j. 15/04	OAT22	15-04-2008	15-04-2004	100,000					
81		EO ATL 2003 / 1 5ans AP à 7,4% j. 15/03	OAT3A	15-03-2009		98,000					
82		EO ATL 2003 / 1 5ans AP à TMM+1,5% j. 15/03	OAT3B	15-03-2009		100,000					
83	MEUBLATEX S.A.	EO MEUBLATEX 2001 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 11/09	OMBXA	10-09-2009	10-09-2004	100,000					
84		EO MEUBLATEX 2001 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 11/09	OMBXB	10-09-2009	10-09-2004	100,000					
85		EO MEUBLATEX 2001 Tr. C Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 11/09	OMBXC	10-09-2009	10-09-2004	100,000					
86	AMEN LEASE	EO AL 2001-1 7ans AP à 7,5% j. 29/08	OAL1A	29-08-2008	29-08-2004	99,880					
87		EO AL 2001-1 10ans AP à 7,75% j. 29/08	OAL1B	29-08-2011	29-08-2004	99,200					
88		EO AL 2001-2 7ans AP à 7,5% j. 31/12	OAL12	30-12-2008	30-12-2003	100,000					
89		EO AL 2002-1 7ans AP à 7,5% j. 16/10	OAL21	15-10-2009	15-10-2004	100,000					
90	EL MOURADI	EO EL MOURADI 2002 Tr. A Gar. STB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 30/08	OMRDA	29-08-2009	29-08-2004	100,000					
91		EO EL MOURADI 2002 Tr. B Gar. UIB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 30/08	OMRDB	29-08-2009	29-08-2004	100,000					
92	CDS	EO C.D.S 2001 5ans AP à 8,75% j. 20/12	OCDS1	20-12-2006	20-12-2003	100,000					
93	EL MAZRAA	EO EL MAZRAA 2001 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/01	OMAZ1	11-01-2009	11-01-2004	100,000					
94	SOTUVER	EO SOTUVER 2002 7ans IF à TMM+2% j. 20/02	OSTV2	20-02-2009	20-02-2004	100,000					
95	BATAM	EO BATAM 2001 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 15/12	OBAT1	15-12-2008	15-12-2003	100,000					
96	GENERAL LEASING	EO GL 2001 5ans AP à 7,20% j. 20/07	OGL1A	19-07-2006	19-07-2004	100,000					
97		EO GL 2001 7ans AP à 7,40% 2 ans de fran j. 20/07	OGL1B	19-07-2008	19-07-2004	100,000					
98		EO GL 2001-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/12	OGL12	31-12-2008	31-12-2003	100,000					
99		EO GL 2002-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 10 / 07	OGL21	10-07-2009	10-07-2004	100,000					
100		EO GL 2003-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/07	OGL31	30-07-2010	30-07-2004	100,000					
101	JERBA MENZEL	EO Jerba Menzel 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans IF à 7,75% j. 11/05	OJMA1	11-05-2008	11-05-2004	100,000					
102		EO Jerba Menzel 2001 Tr. B Gar. BS 7ans IF à 7,75% j. 11/05	OJMB1	11-05-2008	11-05-2004	100,000					
103	PALM MARINA	EO P M 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/05	OPMA1	11-05-2008	11-05-2004	100,000					
104		EO P M 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/05	OPMB1	11-05-2008	11-05-2004	100,000					
105	MODERN LEASING	EO ML 2001 Tr. A Gar. STB 7ans AP à TMM+1% 2 ans de fran j. 21/12	OML1A	21-12-2008	21-12-2003	99,000					
106		EO ML 2001 Tr. B Gar. BNA 7ans AP à TMM+1% 2 ans de fran j. 21/12	OML1B	21-12-2008	21-12-2003	99,000					
107		EO ML 2001 Tr. C Gar. BH 7ans AP à TMM+1% 2 ans de fran j. 21/12	OML1C	21-12-2008	21-12-2003	100,000					
108	TSIE FACTORING	EO TUNISIE FACTORING 2002 5ans AP à 7,6% j. Le : 31 / 05	OTF2	31-05-2007	31-05-2004	99,340					
109	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/05	OPANA	31-05-2009	31-05-2004	100,000					
110		EO PANOBOIS 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/05	OPANB	31-05-2009	31-05-2004	100,000					
111	TOUTA	EO TOUTA 2002 Tr. A Gar. UIB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 25 / 09	OTOTA	24-09-2009	24-09-2004	100,000					
112		EO TOUTA 2002 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 25 / 09	OTOTB	24-09-2009	24-09-2004	99,740					
113	SEPCM	EO SEPCM 2002 Gar. BS 7ans AP à 7,5% j. 01 / 04	OSEPC	31-03-2010	31-03-2004	100,000					
114	MOURADI AFRICA	EO AFRICA 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 17/09	OAFRA	16-09-2010	16-09-2004	100,000					
115		EO AFRICA 2003 Tr. B Gar. BH 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 17/09	OAFRB	16-09-2010	16-09-2004	99,710					
116		EO AFRICA 2003 Tr. C Gar. ATB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 17/09	OAFRC	16-09-2010	16-09-2004	100,000					
117		EO AFRICA 2003 Tr. D Gar. BNA 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 17/09	OAFRD	16-09-2010	16-09-2004	100,000					
118	EL KANTAOUI	EO SELIMA CLUB 2002 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 19/06	OSLMA	18-06-2010	18-06-2004	100,000					
119		EO SELIMA CLUB 2002 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 19/06	OSLMB	18-06-2010	18-06-2004	100,000					

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue.

COTATION ELECTRONIQUE

LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING A	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
				VALEURS					
120				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	5,660				
121				SFBT (da. 1 / 2. 29/12/1997 - SFBDA)	72,280				
122				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	20,500				B
123				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	15,170				
124				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	34,400				
125				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	22,020				H
126				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	12,810				B
127				TUNISAIR (da. 1/10. cp 4. 01/09/1997 - TAI04)	1,520				B
128				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	1,340				B
129				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	1,180				B
130				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	1,080				
131				BS (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - BSDA)	0,590				B
132				BS (da. 1/25. cp 39. 01/09/1997 - BS39)	0,370				B
133				BIAT (da. 4/60. cp 32. 16/02/1998 - BIA32)	1,810				B
134				BIAT (da. 1/24. cp 36. 31/12/1999 - BIA36)	1,070				B
135				BIAT (da. 1/5 du 17/11/2004 au 17/12/2004 - BDS04)	0,430	0,350	0,400		
136				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,680				B
137				BH (da. 1/20 cp 12. 15/09/1999 - BH12)	0,600				B
138				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,460				B
139				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	1,740				B
140				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	7,040				B
141				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	5,080				B
142				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	3,800				B
143				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	2,680	2,830	2,830		
144				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	7,630				
145				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	24,440				B
146				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	9,830				B
147				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	78,120				B
148				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	42,500				
149				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	35,300				B
150				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	22,740				B
151				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	15,900				H
152				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	5,420				
153				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	9,040				
154	10	0,900	16-08-1999	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia (ADP)	4,200				
155				PBHT (da. 3/100. cp. 2. 01/06/1996 - PALDA)	0,140				
156				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	2,110				B
157				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	1,810				B
158				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	0,760				
159				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - AB38)	0,730				B
160				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	4,430				B
161				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	3,950				B
162				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	2,600				B
163				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	3,860				
164				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP03)	0,810				B
165				SMG (da. 1 / 2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	11,240				B
166				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	8,570				B
167				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	8,040	7,800	7,800		
168				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	6,660	6,460	6,460		
169				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	2,800	2,650	2,650		
170				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	1,010				
171				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,910				B
172				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,800				B
173				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	4,470				B
174				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	21,860				
175				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	4,150				B
176				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	4,540				B
177				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	1,280				B
178				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STEQDA)	3,800				B
179				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,390				B
180				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1,490	1,490	1,490		
181				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	3,190				

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

HORS - COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
				VALEURS					
182	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	3,340	3,440	3,440		
183	10	1,200	19-09-2003	SITEX - Société Industrielle des Textiles	10,000				
184	10	0,280	01-10-1997	SOFI - SICAF - Société Financière d'Investissement	7,740				
185	5	0,350	01-07-2004	STS - Société Tunisienne du Sucre	21,900				B
186	5	0,700	17-05-2004	SALIM - Société d'Assurances SALIM	7,890				21,260

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
				VALEURS					
187				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,380				B
188				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,090				B
189				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,070				B
190				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,070				B
191				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,140				B
192				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,370				B
193				SALIM (da. 1/2. cp. 2. 12/05/2003 - SALDA)	4,150				

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE

VALEURS		DERNIERE ECHANGE	ECHANGE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
EMPRUNTS						
ARAB INTERNATIONAL LEASE	E. O. AIL 2000 Tr. A Gar. UIB Sans AP à 7% j. 11/01	10-01-2006	10-01-2004			
	E. O. AIL 2000 Tr. B Gar. BTKD Sans AP à 7% j. 11/01	10-01-2006	10-01-2004			
AMEN LEASE	E. O. AMEN LEASE 2000-1 Sans AP à 7% j. 01/08	31-07-2005	31-07-2004			
	E. O. AMEN LEASE 2000-2 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 01/12	30-11-2007	30-11-2004			
ARAB TUNISIAN LEASE	E. O. ATL 2004 / 1 Sans AP à 7,25% j. 16/08	16-08-2009				
	E. O. ATL 2004 / 1 Sans AP à TMM+1,5% j. 16/08	16-08-2009				
SOCIETE HELA D'ELECTROMENAGER ET DE CONFORT	E. O. BATAM 2000 Sans AP à 7,75% j. 16/05	16-05-2005	16-05-2003			
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	E. O. BDET 1994/2 10ans AP à 10,5% j. 31/12	31-12-2004	31-12-2003			
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS D'INVESTISSEMENT	E. O. BTEI 2004 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 25/06	25-06-2011				
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	E. O. CIL 2004 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	30-09-2011				
	E. O. CIL 2004 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 30/09	30-09-2011				
SOCIETE DJERBA AGHIR	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTEI 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2004			
	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2004			
SITS "HOTEL SKANES BEACH"	E. O. EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/06	10-06-2011				
	E. O. EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. B Gar. BTEI 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/06	10-06-2011				
	E. O. EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. C Gar. BNA 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/06	10-06-2011				
	E. O. EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. D Gar. AB 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 11/06	10-06-2011				
GENERAL LEASING	E. O. GL 2003-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 20/02	20-02-2011				
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2004			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2004			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2004			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2004			
SOCIETE HOTEL MIRAMAR	E. O. MIRAMAR 2000 Gar. BS 6ans AP à 7% 1an de Franchise j. 13/12	12-12-2006	12-12-2003			
SOCIETE HOTELIERE MOURADI GOLF	E. O. MOURADI GOLF 1999 Gar. AB 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 16/04	15-04-2006	15-04-2004			
	E. O. MOURADI GOLF 1999 Gar. BS 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 16/04	15-04-2006	15-04-2004			
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - PENELOPE	E. O. PENELOPE 2001 Gar. BTEI 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 01/11	31-10-2008	31-10-2004			
TUNISIE LEASING	E. O. TUNISIE LEASING 2004/1 Sans AP à 7,4% j. 30/04	30-04-2009				
UNION TUNISIENNE DE LEASING	E. O. UTL 2000 Tr. 1 Gar. UBCI 5ans AP à 6,75% j. Le : 22/12	22-12-2005	22-12-2003			
	E. O. UTL 2000 Tr. 2 Gar. BTEI 5ans AP à 6,75% j. Le : 22/12	22-12-2005	22-12-2003			
	E. O. UTL 2000 Tr. 3 Gar. AB 5ans AP à 6,75% j. Le : 22/12	22-12-2005	22-12-2003			

* : Emprunts pris en charge par la STICODEVAM

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
33	1/4	01-01-86		BNA - BANQUE NATIONALE AGRICOLE	3.500				
41	1/11	01-10-91			1.370				
45	1/20	15-02-94			0.750				
49	1/30	02-05-95			0.450				
29	3/50	03-08-92		BS - BANQUE DU SUD	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5			BT - BANQUE DE TUNISIE	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	15-07-94			9.000				
141	1/10	29-05-95			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		TUNISIE LEASING	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		AIR LIQUIDE TUNISIE	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - BANQUE DE L'HABITAT	1.290				

HORS - COTE

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE			
TRANSACTIONS REALISEES								
Sté Industrielle Oléicole Sfaxienne - SIOS-ZITEX	10	25.000	17-11-2004	30.000	30.000	1 130	MAXULA	09-12-2004
Sté Dick SA	5	10.170	24-11-2004	10.312	10.312	1 514	TVAL	09-12-2004
TRANSACTIONS PROGRAMMEES								
Union Tunisienne de Leasing - UTL (15,34% du capital)	10	10.000	03-11-2004	12.000		153 400	UGF	13-12-2004
Arab Tunisian Invest - ATI SICAF	5	3.750	02-12-2004	3.750		3 134	AFC	13-12-2004
Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances - COMAR	20	60.000	06-12-2004	60.000		100	AI	15-12-2004
Sté Tunisienne d'Assurances Vie et de Capitalisation AMINA	100	142.500	08-12-2004	100.000		400	CGF	16-12-2004
Union Pharmaceutique - UNIPHAR	12,5	6.250	27-02-2004	7.000		469	STBC	16-12-2004
OFFRES SANS CONTREPARTIE								
Banque Tunisienne de Solidarité - BTS	10	10.000	09-12-2003	10.100		25 000	INI	
SOFI ELAN -SICAF	10	6.820	13-03-2000	6.000		2 800	TVAL	
DEMANDES SANS CONTREPARTIE								
Sté Emballage Aluminium et Boissons Gazeuses - SEABG	10	100.000	15-07-1993	70.000		300	UB	
Sté Emballage Aluminium et Boissons Gazeuses - SEABG	10	100.000	15-07-1993	70.000		300	UB	

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE L'ACCUMULATEUR TUNISIEN - ASSAD -

♦ Admission des actions de la société l'Accumulateur Tunisien - ASSAD - au Premier Marché de la Cote de la Bourse.

Admission au Premier Marché de la Cote de la Bourse

Le Conseil d'Administration de la Bourse a décidé lors de sa réunion du 19 novembre 2004, l'admission au Premier Marché de la Cote de la Bourse de la totalité des 1 320 000 actions ordinaires composant le capital social actuel ainsi que les 120 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital de la société ASSAD par voie de souscription publique, **soit un total de 1 440 000 actions de nominal 5 dinars chacune.**

Les 1 440 000 actions admises portent jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2004.

La première cotation des actions ASSAD, sera réalisée par la diffusion de 480 000 actions de nominal 5 DT représentant 33,33% du capital, au moyen d'une Offre Publique de Vente – OPV- qui portera sur 360 000 actions anciennes et d'une augmentation de capital par voie de souscription publique qui portera sur 120 000 actions nouvelles souscrites.

Diffusion et Réalisation de l'Opération

La diffusion des 480 000 actions ASSAD se fera au moyen d'un placement dans le public à hauteur de 288 000 actions soit 20% du capital de la société et d'un placement auprès d'institutionnels tunisiens et d'étrangers à hauteur de 192 000 actions, soit 13,33% du capital de la société.

Le prix d'introduction est fixé à 18,800 dinars aussi bien pour les actions anciennes que les actions nouvelles souscrites.

Les conditions de réalisation de cette opération feront l'objet d'un avis ultérieur au bulletin de la Bourse.

Intermédiaire chargé de l'opération

L'intermédiaire en Bourse ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC- est chargé de l'admission et de l'introduction en Bourse des actions ASSAD, ainsi que de la préparation et de la conduite de l'opération d'Offre Publique de Vente et de l'opération d'augmentation de capital par voie de souscription publique.

Contrat de Liquidité / Contrat de Régulation

Les initiateurs de cette introduction se sont engagés à mettre en place dès le jour d'introduction, un contrat de liquidité confié à l'AFC.

Les dirigeants de la société ASSAD se sont engagés à obtenir auprès des organes de délibération de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours de l'action ASSAD conformément à la réglementation en vigueur.

Il reste entendu que l'ouverture de l'Offre Publique de Vente, de l'ouverture des souscriptions à l'augmentation du capital ainsi que l'admission définitive restent tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre Publique et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER -

La **Société Moderne de Céramique** porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se réunira **le 09 décembre 2004** à 15 H à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis aux Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Augmentation en numéraire du capital social d'un montant de 5 000 000 Dinars, pour le porter de 16 000 000 Dinars à 21 000 000 Dinars, par l'émission de 1 000 000 d'actions nouvelles qui seront émises à 9,500 Dinars, soit 5 Dinars de nominal et 4,500 Dinars de prime d'émission ;

- Modification de l'article 06 des statuts ;
- Pouvoirs à donner ;
- Questions diverses.

De même, le conseil d'administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le 09 décembre 2004 à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis aux Berges du Lac et a fixé son ordre du jour comme suit :

- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Questions diverses.

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT-

L'assemblée générale extraordinaire de la BIAT tenue le 18 mai 2004 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 100 000 000 dinars à 120 000 000 dinars, et a donné tous pouvoirs au directoire pour déterminer les modalités de cette augmentation. Lors de sa réunion du 7 septembre 2004, le directoire de la BIAT a fixé les caractéristiques de cette augmentation et a décidé l'ouverture de cette augmentation à partir du 17 novembre 2004.

Caractéristiques de l'émission:

Montant

D. 20 000 000 portant le capital social de **D. 100 000 000** à **D. 120 000 000** par l'émission de **2 000 000** actions nouvelles de 10 dinars chacune, à souscrire en numéraire.

Forme des titres

Les actions nouvelles seront créées sous la forme nominative.

Catégorie des titres

Ordinaire

Prix de souscription

Les actions nouvelles seront émises à **16 dinars l'action**, soit 10 dinars de nominal et 6 dinars de prime d'émission, à souscrire en numéraire et à libérer en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription:

L'exercice de ce droit s'effectuera de la manière suivante :

• A titre irréductible

A raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits formants rompus, sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La BIAT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Pour les porteurs des GLOBAL OEPOSITARY RECEIPTS (GDRs), l'exercice de droits de souscription à titre irréductible se fait à raison de 2 GDRs nouveaux souscrits pour 10 GDRs anciens.

• A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription en Bourse pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été, éventuellement, absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Pour les porteurs des GDRs, ils peuvent souscrire à titre réductible le nombre de GDRs qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites au prorata du nombre de leurs droits à titre irréductible et dans la limite des droits disponibles relatifs aux GDRs.

Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une action nouvelle pour cinq actions anciennes et ce, du **17 novembre 2004** au **17 décembre 2004 inclus**

Souscription publique:

Passé le délai réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public à partir du **20 décembre 2004**. Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Toutefois, cette date ne doit pas excéder les trois mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le **16 février 2005**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites:

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2005.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets des agences et au back office Titres de la BIAT, et auprès des intermédiaires en bourse.

A la souscription, il devra être versé par action souscrite la somme de 16 dinars, soit 10 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 6 dinars comme prime d'émission.

Après répartition, les sommes restant disponibles, sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, aux guichets ayant reçu la souscription et ce, dans un délai maximum de 10 jours à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel, soit le **27 décembre 2004**.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible ouvert à la BIAT agence BIAT 2000, 3 Rue de Hollande, Tunis, sous le n°59 32 00267/3.

Cotation en Bourse:

Actions anciennes:

Les 10 000 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la BIAT inscrites à la Cote de la Bourse, seront négociées à partir du 17 novembre 2004, droit de souscription détaché.

Droits de souscription:

Les négociations en Bourse sur ces droits auront lieu du **17 novembre 2004** au **17 décembre 2004 inclus**.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au delà des délais précités.

Actions nouvelles:

Les 2 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du CMF, de la BVMT et aux quotidiens de la place, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2004, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Prise en charge des actions par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par La STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de la présente augmentation de capital.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM du **17 novembre 2004** au **17 décembre 2004 inclus**. A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements / livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission, visé par le CMF sous le n°04 / 492 du 29 octobre 2004 est mis à la disposition du public au siège de la société et auprès de tous les intermédiaires en bourse.

AVIS DES SOCIETES

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

L'assemblée générale extraordinaire de l'Union Internationale de Banques tenue le 26 août 2004 a approuvé la décision de porter le capital social de 70 000 000 dinars à 106 000 000 dinars.

Caractéristiques de l'émission :

Montant :

D.36 000 000 portant le capital social de **D.70 000 000** à **D.106 000 000** par l'émission de 3 600 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune à souscrire en numéraire.

Forme des titres :

Les actions nouvelles seront créées sous la forme nominative.

Catégorie des titres :

Ordinaire

Prix de souscription :

Les actions nouvelles seront émises à 10 dinars l'action, soit à la valeur nominale, à souscrire en numéraire et à libérer en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

L'exercice de ce droit s'effectuera de la manière suivante :

A titre irréductible :

A raison de **dix huit (18) actions** nouvelles pour **trente cinq (35) actions** anciennes.

Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits formants rompus, sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. L'UIB ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible :

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription en Bourse pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été, éventuellement, absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre de ses droits de souscription exercés à titre réductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

But de l'émission :

L'augmentation de capital de la banque a pour objectif :

- De porter le ratio de couverture des risques aux environs de 8 % conformément à la réglementation en vigueur.
- De renforcer les fonds propres et par conséquent, consolider la couverture des créances classées par les provisions et les fonds propres.
- D'assurer la réalisation des projets stratégiques devant mieux préparer la banque à affronter la concurrence locale et étrangère.
- De moderniser les agences.
- De développer le réseau d'agences.
- De mettre en place des applicatifs devant moderniser la gestion grâce à l'exploitation du système d'information pour les besoins du pilotage des activités et de l'affinement de l'approche marketing et commerciale

Intentions de souscription :

La Société Générale a décidé d'exercer ses droits préférentiels de souscription aussi bien à titre irréductible qu'à titre réductible.

La Société Tunisienne de l'Air a exprimé son intention de suivre l'augmentation de capital.

La Société Générale est également disposée à garantir la réussite totale de cette augmentation de capital en souscrivant au lieu et place des éventuels actionnaires n'ayant pas exercé leurs droits.

Des démarches en ce sens ont été entreprises auprès des autorités en vue d'obtenir les autorisations nécessaires.

De même, la Société Générale a donné son accord de principe de garantir, à hauteur de sa quote part dans le capital social, l'insuffisance de provision sur les risques de contre-partie telle qu'arrêtée au 31 décembre 2003, une fois l'augmentation de capital réalisée.

Période de souscription :

La souscription aux 3 600 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée **exclusivement** aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible du **15 décembre 2004 au 30 décembre 2004 inclus**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2005**.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets des agences de l'UIB, à la Direction "Bourse" de l'UIB sise 5, rue d'Alger -Tunis et auprès de tous les intermédiaires en bourse.

A la souscription, il devra être versé par action souscrite la somme de 10 dinars, représentant la totalité du prix d'émission.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, aux guichets ayant reçu la souscription et ce, dans un délai maximum de 15 jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le **14 janvier 2005**.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible ouvert à l'UIB agence centrale, sous le n° 10 30 208 966

Cotation en bourse :

Actions anciennes :

Les 7 000 000 actions anciennes composant le capital social actuel de l'UIB inscrites à la Cote de la bourse seront négociées à partir du **15 décembre 2004**, droit de souscription détaché.

Droits de souscription :

Les négociations en bourse sur ces droits auront lieu du **15 décembre 2004 au 30 décembre 2004 inclus**. Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Actions nouvelles:

Les 3600 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la publication de la notice consécutive au JORT et aux bulletins officiels du CMF, de la BVMT et aux quotidiens de la place.

Prise en charge des actions par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par La STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de la présente augmentation de capital.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM du **15 décembre 2004 au 30 décembre 2004 inclus**.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements /livraisons sur lesdits droits et actions négociées en Bourse.

Un prospectus d'émission, visé par le CMF sous le n°04 /493 du 1er décembre 2004 sera mis, incessamment, à la disposition du public au siège de l'Union Internationale de Banques et auprès de tous les intermédiaires en bourse.